

Ministère du travail et des solidarités
Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 24 mars 2026 portant nomination des représentants du personnel à la commission ministérielle d'action sociale, instituée auprès de la directrice des ressources humaines des ministres chargés du travail et des solidarités, de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

NOR : TRSR2630143A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 portant création de commissions d'action sociale au sein des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission ministérielle d'action sociale, instituée auprès des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines, des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2025 portant nomination des représentants du personnel à la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines, de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant nomination des représentants du personnel à la commission ministérielle d'action sociale, instituée auprès de la directrice des ressources humaines des ministres chargés du travail et des solidarités, de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre à la commission ministérielle d'action sociale au titre des représentants des personnels :

Confédération générale du travail (CGT) :

Membre titulaire :

- Madame Aude CHARCOSSET, en remplacement de Madame Agathe LE BERDER.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 24 mars 2026.

Pour les ministres et par délégation :

Le sous-directeur du dialogue social, des politiques sociales et des conditions de travail,
Benoît GERMAIN